



## PROCÈS-VERBAL DÉTAILLÉ SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 JANVIER 2023

### **Le trente janvier deux mille vingt trois**

Le conseil municipal de la commune de MORNANT (Rhône) s'est réuni, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du vingt-trois janvier 2023.

Début de la séance : 20h00

**Membres présents :** Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT – Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET - Pascale DANIEL - Virginie PRIVAS-BREAUTE- Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Arnaud BREJOT -Véronique MERLE – Anne Catherine VALETTE - Sophie PIVOT - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Jocelyne TACCHINI - Anne-Laurence OLTRA - Patricia BONNET-GONNET - Christian CECILLON – Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS

### **Membres absents ayant donné pouvoir : 5**

Jean-François FONTROBERT a donné pouvoir à Patrick BERRET

Sébastien PONCET a donné pouvoir à Gaël DOUARD

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Pascale CHAPOT

Serge CAFIERO a donné pouvoir à Patricia BONNET-GONNET

Julie GUINAND-BOIRON a donné pouvoir à Véronique ZIMMERMANN

**Président de séance :** Renaud PFEFFER

**Secrétaire de séance :** Gaël DOUARD

### **Nombre de conseillers**

**En exercice :** 29

**Présents :** 24

**Votants :** 29

Il est procédé à l'appel nominal et à l'approbation à l'unanimité du PV du Conseil Municipal du 19 décembre 2022.

Il est désigné Gaël DOUARD, Adjoint au Maire comme secrétaire de séance.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

**Délibération n° 01/23 : Débat d'orientations Budgétaires 2023**

Pascale DANIEL, Adjointe au Maire présente le rapport.

Il est exposé que L'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales indique que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant le vote de celui-ci.

Sur la base du rapport d'orientation budgétaire (ROB), le débat permet de définir les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré, et éventuellement, les exercices suivants.

Ce débat constitue une étape préliminaire et obligatoire de la procédure budgétaire mais il n'a en lui-même aucun caractère décisionnel.

La présentation de ce rapport est jointe en annexe à ce procès-verbal.

Après débat, Renaud PFEFFER, Maire, invite le conseil municipal à prendre acte, par un vote, de la tenue du débat d'orientation budgétaire de l'année 2023 pour le budget de la commune.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**Délibération n° 02/23 : Demande de subventions au titre des dotations DETR – DSIL 2023**

Pascale DANIEL, Adjointe au Maire présente le rapport.

Il est exposé que par circulaire en date du 10 novembre 2022, le préfet du Rhône a transmis aux communes les conditions dans lesquelles elles pourraient obtenir des subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local.

Mornant fait partie des communes éligibles à la DET et à la DSIL et souhaite engager dès 2023 et les années suivantes de nombreux chantiers qui peuvent prétendre à l'une de ces deux dotations.

La proposition des investissements ci-dessous fait un état des projets éligibles avec un estimatif financier calé sur le Plan Pluriannuel d'Investissement de la collectivité.

Pour la DETR, les axes prioritaires inscrits dans la circulaire sont les suivants :

- Axe 1 : Soutien aux espaces mutualisés de services au public et à la revitalisation des villes petites et moyennes, notamment la rénovation du patrimoine protégé et non protégé en péril ;
- Axe 2 : Rénovation thermique, transition énergétique et environnementale notamment la réalisation de travaux favorisant les modes doux ;
- Axe 3 : Sécurité et accessibilité, notamment le soutien au déploiement de la vidéoprotection ;
- Axe 4 : Bâtiments scolaires et périscolaires ;

- Axe 5 : Equipements d'intérêt sportif, culturel et de loisirs.

Le taux de subvention pour l'ensemble de projets est de 60 % maximum avec une majoration de 5% pour les communes signataires du Programme « Petites villes de demain » sauf la vidéoprotection dont le taux est de 40 % sans majoration.

Pour la DSIL, la priorité sera donnée aux demandes conduisant à réduire les consommations énergétiques sur l'ensemble des thématiques suivantes : développement écologique des territoires, qualité cadre de vie, rénovation énergétique...

Il est proposé de déposer les demandes de subventions suivantes :

PROJET	DETR	Réalisation de l'Opération	Montant opération HT	Montant DETR Sollicité
Rénovation des vitraux de l'Eglise	Axe 1	2023	160 000 €	104 000 €
Réalisation de cheminement en modes doux / Chemin du stade	Axe 2	2023	120 000 €	78 000 €
Extension de la vidéoprotection sur le territoire communal	Axe 3	2023	80 000 €	32 000 €
Construction d'un dojo/salles de danse Plafond subventionnable 475 000€	Axe 5	A compter De 2023	1 600 000 €	308 750 €

PROJET	DSIL	Réalisation de l'Opération	Montant opération HT	Montant Sollicité
Agrandissement du Restaurant d'Enfants Municipal de Mornant	Performance énergétique	A compter de 2023 À Sept 2025	2 297 700 €	50 % du montant plafonné à 1 500 000 €  750 000 €

Il est ainsi proposé de solliciter l'Etat pour une demande de subventions au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local- exercice 2023 pour les opérations nommées ci-dessus.

Renaud PFEFFER, Maire, invite le conseil municipal à valider le principe de demande de subventions au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exercice 2023 précisant que les crédits nécessaires sont ou seront inscrits aux budgets 2023, 2024 et 2025, de déposer les dossiers

de demande de subventions dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de Soutien à l'Investissement Local exercice 2023 et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document afférent à ces dossiers de demande de dotations.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **Délibération n° 03/23 : Aide à l'acquisition de composteurs individuels**

Arnaud BREJOT, Conseiller municipal délégué présente le rapport.

Il est exposé que depuis 2018, les particuliers qui souhaitent bénéficier d'un composteur bois pour le compostage de leurs déchets ménagers peuvent profiter de l'aide offerte par le SITOM (Syndicat Intercommunal en charge du traitement des Ordures Ménagères) et la commune de Mornant pour la fourniture d'un composteur de 600 litres.

En effet, le Syndicat et la commune incitent la valorisation des déchets au travers de nombreuses campagnes de communication de sensibilisation au compostage.

Le nombre de commandes de composteurs est d'environ 20/an.

La commune de Mornant souhaite poursuivre cet effort auprès des Mornantais pour valoriser le traitement des déchets et inciter le public au tri, dans un souci de réduction du volume des déchets non valorisables.

Pour favoriser le compostage et donner la possibilité à tout foyer d'accéder à un tel équipement, la commune souhaite maintenir sa participation au financement de l'acquisition de composteur pour chaque particulier qui le souhaite

Il est proposé que pour chaque composteur commandé, la collectivité participe à une aide de 15€ complémentaire à l'aide que le SITOM offre elle aussi aux particuliers.

Renaud PFEFFER, Maire, invite le conseil municipal à valider cette proposition et le montant de la participation communale sur le financement de composteurs, autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier et imputer la dépense à la ligne budgétaire correspondant.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**Délibération n° 04/23 : Convention pour le dépôt d'une œuvre d'art de Jeanne BARDEY par le Centre National des Arts**

Alain DUTEL, Conseiller Municipal délégué présente le rapport.

Il est exposé que la commune de Mornant entretient depuis fort longtemps un lien privilégié avec l'artiste Jeanne BARDEY dernière élève de Rodin, dessinatrice et sculpteur, femme libre, voyageuse et exploratrice. Née en 1872 à Lyon, elle y décède en 1954 après une vie consacrée à l'art et au voyage.

Elle a habité à Mornant dans sa maison surnommée "le chalet breton" située à l'angle de la rue du Verdelet et du chemin de Germany. A proximité se trouve d'ailleurs le square Jeanne BARDEY baptisé en son honneur en 2017.

Cette œuvre, qui appartient à l'Etat depuis son achat en 1928, était en dépôt auprès du musée des arts de Maubeuge, puis dans un lycée de cette même ville.

Le CNAP, établissement public administratif, acquière et gère pour le compte de l'état les œuvres et objets d'art inscrits sur l'inventaire du Fonds national d'art contemporain, collection publique, dont il a reçu la garde et la gestion.

Après de nombreuses années de discussion auprès du CNAP, la commune a réussi à faire venir cette œuvre à Mornant pour qu'elle soit exposée dans le futur jardin publique du Clos Saint Charles.

Il est proposé de conclure une convention pour une durée de cinq ans à compter de la date de la signature avec le CNAP.

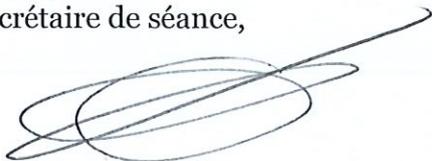
Renaud PFEFFER, Maire, invite le conseil municipal à approuver la convention pour le dépôt de la statue "l'adolescente" appartenant à l'Etat et inscrite sur l'inventaire du fonds national d'art contemporain, géré par le Centre National des Arts Plastiques dans les administrations et organismes publics à la commune de Mornant et autorise le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Fin de la séance : 22h15

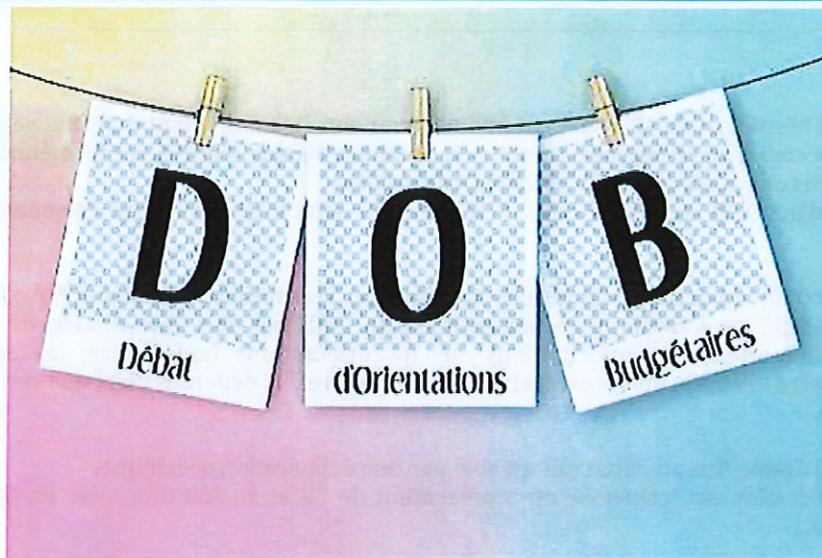
Mornant, le 30 janvier 2023

Gaël DOUARD, Adjoint au Maire,  
Maire,  
Secrétaire de séance,



Renaud PFEFFER,  
Président de séance,





# **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023**

## LE CADRE REGLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal de Mornant est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

La tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la Loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015 a modifié les conditions de présentation du DOB qui doit faire désormais l'objet d'un rapport comportant des informations sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, une présentation de la structure des dépenses ainsi que sur la structure de la dette.

Ce rapport donne lieu un débat qui est acté par une délibération spécifique.

Cette délibération est transmise au représentant de l'Etat et doit être mise en ligne pour la population.

### Le présent document abordera successivement :

- ❖ Le contexte socio-économique international et national,
- ❖ Une analyse de l'évolution des besoins de la commune
- ❖ L'analyse de la situation financière et fiscale de la commune
- ❖ L'analyse de l'endettement,
- ❖ Les éléments de perspectives 2022/2023 ainsi que les grands projets d'investissement.

### 1 – CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

#### Monde : ralentissement de la croissance sur fond d'inflation record

Dans le monde entier, l'inflation a atteint en 2022 des sommets inédits depuis 40 ans. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir fortement les conditions financières tout au long de l'année. L'inflation, résultant en grande partie de l'envolée des cours des matières premières notamment énergétiques, les banques centrales visent, via ces durcissements, à rééquilibrer l'offre et la demande, en affaiblissant la demande, l'offre étant contrainte à court-terme dès lors que sa faiblesse résulte de pénuries énergétiques. Jusqu'ici de multiples facteurs (épargne, dynamique de l'emploi, boucliers énergétiques...) ont permis d'amortir l'impact de la remontée des taux sur la consommation et l'investissement de sorte que l'économie mondiale a ralenti progressivement, sans décrochage violent. En zone Euro, le PIB a ainsi ralenti à +0,3 % T/T au T3 après +0,8 % au T2. Du fait de sa proximité géographique avec l'Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre en Ukraine. En zone Euro, l'inflation a atteint 10,6 % en octobre avant de s'infléchir fin 2022 terminant à 9,2 % en décembre suite à la baisse des prix de l'énergie. Au Royaume-Uni, l'inflation a atteint un pic de 11,1 % en octobre, le Brexit s'ajoutant aux fluctuations des prix énergétiques. Aux Etats-Unis, où la Réserve fédérale a relevé 7 fois le taux des fonds fédéraux depuis mars 2022, l'inflation s'est infléchie en juillet, refluant de 9,1 % en juin à 6,5 % en décembre. Mais jusqu'ici, les prix des composantes sous-jacentes n'ont toujours pas montré de signe de ralentissement. En conséquence, l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation non transformée) est toujours en hausse atteignant 5,7 % aux Etats-Unis

et 6,9 % en zone Euro en décembre ou encore 6,3 % au Royaume-Uni en novembre. Conjugué à un environnement macro-financier mondial incertain, le durcissement de la politique monétaire de la Réserve fédérale a participé à la forte appréciation du dollar américain en 2022. Enfin, la Chine termine l'année avec l'abandon de sa stratégie « zéro covid » début décembre. D'autant qu'après un T2 moribond (0,4 %), le rebond de croissance enregistré au T3 (3,6 %) reposait sur des bases fragiles, avec notamment un marché immobilier en grande difficulté.

### **Zone Euro : une année marquée par la crise énergétique**

La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine, et notamment aux importantes difficultés d'approvisionnement énergétique. Elle y fait face en tentant de diversifier géographiquement ses importations d'énergie, ce qui, à court-terme, n'a pu se faire que de façon limitée et particulièrement coûteuse. Confrontée à l'envolée de l'inflation conjuguée au durcissement des conditions monétaires, l'activité économique de la zone Euro a ralenti de 0,8 % au T2 à 0,3 % au T3. Toutefois, le dynamisme des investissements a créé la surprise au T3 tandis que la consommation des ménages s'est révélée relativement résiliente. En dépit d'indices de confiance très dégradés en lien avec l'enlisement de la guerre en Ukraine, les ménages ont pu puiser dans leur épargne pour contrer la perte de revenu disponible brut réel, leur taux d'épargne revenant à leur niveau pré-pandémique de 13,2 % au T3. Depuis, l'évolution des indicateurs avancés fin 2022 confirme la tendance de ralentissement de l'activité attendue fin 2022. Jugeant durable la hausse de l'inflation suite au déclenchement de la guerre en Ukraine, la BCE a débuté la remontée de ses taux en juillet avec une première hausse de 50 points de base suivie de deux hausses de 75 points en septembre et octobre et une quatrième hausse de 50 points en décembre. Fin 2022, les principaux taux directeurs de la BCE s'établissaient ainsi dans la fourchette 2 % - 2,75 %. Jusqu'ici la détérioration des capacités de financement en zone Euro a été particulièrement visible au niveau des pays périphériques, notamment en Grèce et en Italie où le spread sur l'obligation souveraine à 10 ans avec l'Allemagne s'est tendu vers 250pb au T3 avant de se replier vers 215pb. Fin 2022, suite aux révisions haussières de ses prévisions d'inflation, le ton de la BCE s'est durci avec l'annonce de probables prolongements tant du cycle haussier des taux que de la durée de son resserrement monétaire. Enfin, côté bilan, la BCE débutera son resserrement quantitatif en mars 2023 en ne réinvestissant pas l'équivalent de 15 milliards € par mois de titres arrivant à maturité jusqu'à la fin du T2.

### **France : une croissance jusqu'ici résiliente**

Comparé aux prévisions formulées fin 2021, l'activité économique française aura été en 2022 bien moins forte que prévu, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé.

Après un recul de 0,2 % au T1, l'activité économique a rebondi à 0,5 % au T2 avant de ralentir au T3 à 0,2 %. La consommation des ménages, principal moteur traditionnel de la croissance française, qui avait rebondi au T2 (+0,4 après une chute de 1,2 % au T1) a fini par légèrement reculer au T3 (-0,1 %) dans un contexte d'inflation élevée. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9 % et 5,6 % en rythme annualisé), l'inflation est en effet repartie à la hausse en octobre à 6,2 % dans un contexte de pénurie de carburants, avant de légèrement décélérer en décembre (5,9 %) en lien avec la baisse des prix de l'énergie. En moyenne, l'inflation française a été de 5,2 % en 2022 après 1,6 % en 2021. Mais grâce aux mesures de lutte contre l'inflation (boucliers tarifaires, remise carburants...) adoptées par le gouvernement français, la hausse moyenne de l'inflation française s'est révélée en 2022 la plus faible de la zone Euro et bien inférieure à celle de 8,9 % enregistrée en moyenne en zone Euro. Au T3, la croissance française a été portée par l'investissement qui a nettement accéléré pour atteindre 1,7 % après deux trimestres à 0,5 %. Cette dynamique est largement due aux investissements d'entreprises non financières qui ont bondi de 0,9 % au T2 à 3,1 % au T3 sous l'effet d'un rebond d'achats de véhicules. Les investissements des ménages, immédiatement affectés par le durcissement des conditions financières ont, eux, reculé de 0,7 % après avoir été atones au T2. La contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB a été négative (-0,5 point après -0,2 pt au T2) tandis que celle des variations de stock s'est révélée à nouveau positive (+0,3 pt après +0,4 pt au T2).

Jusqu'ici, l'activité française s'est révélée relativement résiliente face à l'envolée de l'inflation et devrait, malgré le ralentissement attendu fin 2022, croître de 2,5 % en moyenne en 2022.

### **France : plus faible poussée inflationniste de la zone Euro**

A l'instar de nombreux pays développés, la France a assisté à une hausse progressive de l'inflation depuis janvier 2021. Face au rebond de la demande mondiale post-covid associé aux goulots d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement et à des facteurs climatiques défavorables de sécheresse, l'inflation française a dépassé le seuil de 2 % dès le T3 2021. La crise énergétique induite par le déclenchement de la guerre en Ukraine fin février 2022 a propulsé depuis l'inflation à des niveaux records qui n'avaient plus été atteints depuis le milieu des années 1980. Si cette inflation est initialement imputable à l'augmentation spectaculaire des prix de l'énergie, elle se diffuse depuis progressivement à l'ensemble des biens et services, entraînant l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation non transformée) dans son sillage. Progressant régulièrement depuis janvier, celle-ci atteignait 5,3 % en novembre 2022. Elle devrait être proche de 3,8 % en moyenne en 2022 après 1,1 % en 2021. Bien qu'impressionnante, l'envolée de l'inflation a été atténuée en France par de nombreuses mesures de soutien gouvernementales, de sorte que son niveau est le plus faible au sein de la zone Euro, où l'inflation totale et sous-jacente ont atteint respectivement 8,4 % et 6,9 % en moyenne en 2022. Confronté à la hausse de l'inflation, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages français s'est replié de 1,8 % au T1 et 1 % au T2 2022 avant de rebondir à 0,8 % au T3 sous l'effet conjugué des renégociations d'accords salariaux, de la revalorisation du Smic (+2,01 %) en août et d'autres mesures gouvernementales telles que la prime de partage de la valeur mise en place en juillet ou encore la revalorisation du point d'indice des agents de la fonction publique. La revalorisation des retraites complémentaires associée à de nouvelles mesures de soutien introduites au T4 (suppression de la redevance audiovisuelle, poursuite de la réduction de la taxe d'habitation, chèque énergie exceptionnel...) devrait à nouveau soutenir le pouvoir d'achat au T4, de sorte que la perte de pouvoir d'achat sur l'ensemble de l'année devrait rester relativement limitée (inférieure à 1 % en 2022)

### **France : un marché du travail sous tension**

Depuis 2021, le dynamisme du marché du travail ne cesse pas de surprendre, sa vigueur étant plus soutenue que celle de l'activité économique. L'emploi a en effet progressé de 3,9 % entre fin 2019 et le T3 2022 tandis que le PIB ne progressait que de 1,1 %. Si le rythme des créations d'emplois en 2022 a décéléré de moitié, en moyenne, par rapport à 2021, il est demeuré stable à 0,4 % T/T sur les trois premiers trimestres de 2022. Fin septembre 2022, tous les secteurs d'activité, industrie incluse, avaient dépassé leur niveau d'avant pandémie et plus d'un million d'emplois avaient été créés depuis fin 2019, dont près d'un tiers (315K) en raison de l'essor des contrats d'apprentissage. Au sein des services marchands à l'origine de 73 % des créations d'emplois, le secteur des services aux entreprises a été le plus créateur d'emplois (324K), largement devant le secteur du commerce (151K) ou celui de l'information et la communication (110K). Profitant des fortes créations d'emploi dans un contexte de hausse de la population active, le taux de chômage recule globalement depuis le T4 2020. Il est passé en France métropolitaine de 8,8% au T2 2020 à 7,1 % au T3 2022, niveau où il est quasi stable depuis un an. Selon les dernières données publiées par Eurostat, il serait en baisse au T4 2022, atteignant 7 % en novembre. Au T3 2022, le nombre de chômeurs au sens du BIT s'élevait à 2,2 millions contre 2,4 fin 2019, soit une baisse de 200K chômeurs en France métropolitaine. En dépit du ralentissement de l'activité économique à l'œuvre, les difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises ne faiblissent pas selon les enquêtes de conjoncture, signe du maintien des tensions sur le marché du travail. Au contraire,

### **France : la crise énergétique ralentit le redressement des finances publiques**

Marqué, ces trois dernières années, par des interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire puis de celle énergétique induite par la guerre en Ukraine, le déficit public, qui

avait atteint le niveau inédit de 9 % en 2020, devrait poursuivre son redressement. Il est attendu à 5 % en 2022, après 6,5 % en 2021. La dette publique au sens de Maastricht devrait s'élever à 111,6 % du PIB contre 112,8 % en 2021 selon la loi de finances pour 2023. Pour 2023, le gouvernement prévoit une stabilisation du déficit public à 5 % du PIB et une dette publique également quasi-stable à 111,2 % du PIB. Le ratio de dépenses publiques devrait poursuivre sa baisse en 2023 pour s'établir à 56,9 %. La hausse progressive des taux directeurs de la Banque centrale européenne associée au ralentissement économique à l'œuvre devraient peser sur les finances publiques. Le taux d'intérêt obligataire de la France à 10 ans est reparti nettement à la hausse.

### Principaux agrégats de finances publiques, prévisions du gouvernement

		2021	2022p	2023p
Solde public	% du PIB	-6,5	-5,0	-5,0
Dette publique	% du PIB	112,8	111,6	111,2
Ratio de dépense publique	% du PIB	58,4	57,7	56,9
Taux de prélèvements obligatoires	% du PIB	44,3	45,2	44,9
Croissance du PIB (vol.)	%	6,8	2,7	1,0

### Le projet de loi de finances 2023

Les concours financiers de l'État à destination des collectivités territoriales passent de 52,32 milliards d'euros à 53,45 milliards, soit une hausse de 1,13 milliard d'euros (2,15%) en euros courants.

La dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation de solidarité urbaine (DSU) augmenteront chacune de 90 millions d'euros en 2023, tandis que la dotation d'intercommunalité croîtra, là encore en 2023, de 30 millions d'euros. La nouveauté viendra du mode de financement : la dotation forfaitaire des communes ne sera plus ponctionnée pour permettre la progression de la péréquation, comme c'était le cas auparavant (elle sera toutefois toujours rabotée pour financer la part de la DGF attribuée aux collectivités dont la population est en croissance). L'État abondera l'enveloppe normée de 320 millions d'euros dans ce but.

Un fonds d'accélération écologique dans les territoires doté de 1,5 milliard d'euros en 2023, aussi appelé "fonds vert", doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds visera notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

Le gouvernement confirme également la suppression de la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) qui se fera sur deux ans, avec une perte de recettes de 8 milliards en 2023 et 2024. Pour compenser le produit de la CVAE des entreprises, les départements et le bloc communal se verront attribuer une fraction de la TVA. Cette fraction sera attribuée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.

Enfin, l'État met en place un dispositif dit « filet de sécurité » pour aider les collectivités dont l'épargne brute a été fortement diminuée en raison d'une part de la majoration de la rémunération des personnels des collectivités territoriales et, d'autre part, des effets de l'inflation sur les dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain et d'achats de produits alimentaires. Cette dotation est égale à la somme d'une fraction de 50 % de la hausse des rémunérations des personnels et d'une fraction de 70 % des hausses de dépense d'approvisionnement en énergie, électricité, chauffage urbain et produits alimentaires.

## 2 – ANALYSE DE L'EVOLUTION DES BESOINS DE LA COMMUNE

### Evolution de la population

La commune a évolué en population depuis 2014 de 12,79 %, soit un rythme moyen de 1,4% par an.

Il est précisé que les références démographiques prises en compte par l'Etat correspondent à la population de 3 ans avant (la population INSEE 2023 est celle constatée en 2020).

Le recensement exhaustif des communes de moins de 10 000 habitants a lieu tous les 5 ans. A Mornant, le dernier a été organisé en 2020, d'où le réajustement avec une hausse importante sur le chiffre 2021.

réf 1/1/2017	réf 1/1/2018	réf 1/1/2019	réf 1/1/2020
2020	2021	2022	2023
<b>6082</b>	<b>6219</b>	<b>6316</b>	<b>6413</b>

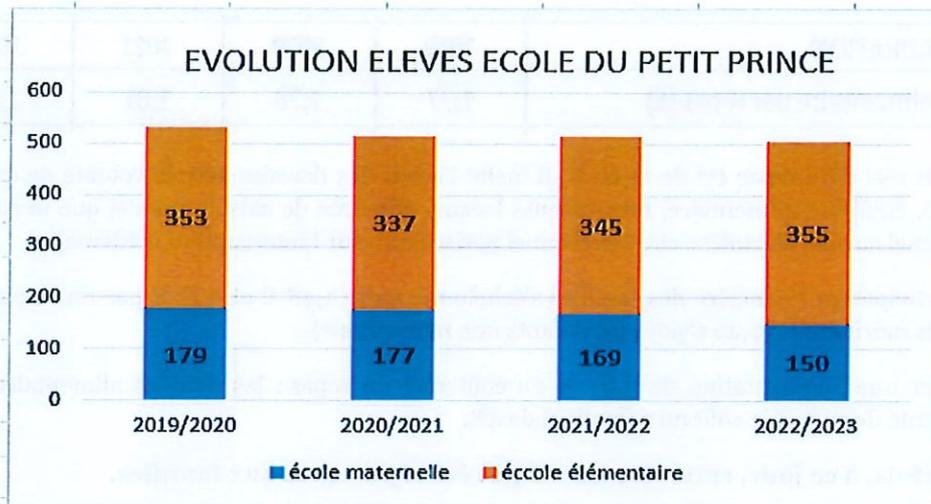
### Evolution des effectifs scolaires

Après une augmentation régulière des effectifs d'enfants scolarisés au groupe scolaire du Petit Prince (+ 11% en 10 ans), ceux -ci sont désormais stables.

La dernière ouverture de classe en élémentaire a eu lieu en 2018/2019 et en maternelle en 2020/2021.

<b>ECOLES PUBLIQUES</b>				
	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
nombre d'enfants à l'école maternelle	179	177	169	150
nombre d'enfants à l'école primaire	353	337	345	355
<b>total</b>	<b>532</b>	<b>514</b>	<b>514</b>	<b>505</b>

L'expérience montre que la fluctuation des effectifs scolaires est cyclique et dépend des installations de familles avec de jeunes enfants.



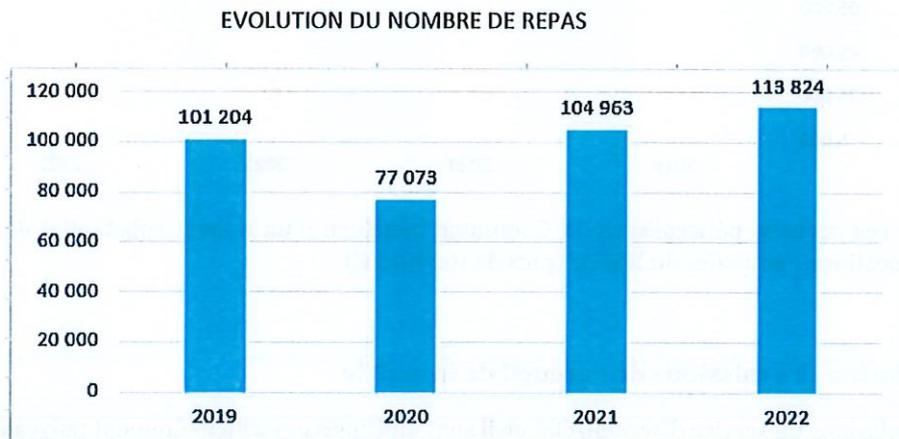
Auquel il faut rajouter :

- 45 enfants mornantais à l'école maternelle de St Thomas d'Aquin
  - 82 enfants mornantais à l'école élémentaire de St Thomas d'Aquin
- généralisant une subvention à l'association OGEC (69 478,79 € pour 2022).

#### Evolution de l'activité restauration scolaire

L'année 2020 a connu le premier confinement pendant lequel seuls les enfants des soignants étaient présents en classe. En période normale, plus de 820 repas sont préparés par jour en moyenne que ce soit pour le groupe scolaire du petit prince, pour St Thomas d'Aquin, pour d'autres communes et pour du personnel municipal ou enseignant.

RESTAURATION	2019	2020	2021	2022
nombre de repas fournis (tout compris)	101 204	77 073	104 963	113 824



RESTAURATION	2019	2020	2021	2022
coût alimentaire par repas (€)	1,77	1,78	1,81	2,05

Le coût réel d'un repas est de 11,20 €. Il inclut l'achat des denrées avec la volonté de qualité, variété, équilibre alimentaire, fournisseurs locaux, aliments de saison ... ainsi que le coût du personnel cuisine et cantine et du personnel périscolaire sur l'interruption médiane).

La participation financière des familles s'échelonne entre 1,48 € et 5,19 € par repas pour les enfants mornantais (6,29 € pour les enfants non mornantais).

A noter une augmentation de 5,56 % du coût réel du repas : les denrées alimentaires ont augmenté de 12% et le coût du personnel de 4%.

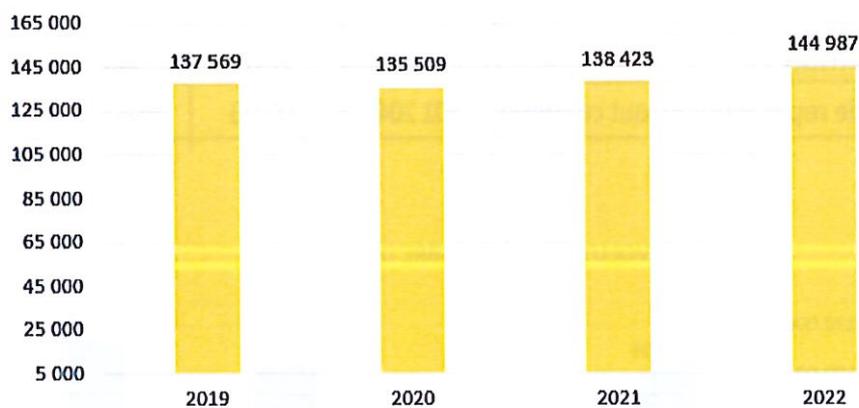
**Toutefois, à ce jour, cette hausse n'a pas été répercutée aux familles.**

### Evolution de l'activité périscolaire

L'évolution du nombre d'heures périscolaires montre bien l'utilité de ce service pour les jeunes familles mornantaises

PERISCOLAIRE	2019	2020	2021	2022
nombre d'heures périscolaires	137 569	135 509	138 423	144 987
	réel COVID=>	73 914		

### EVOLUTION DES HEURES PERISCOLAIRES



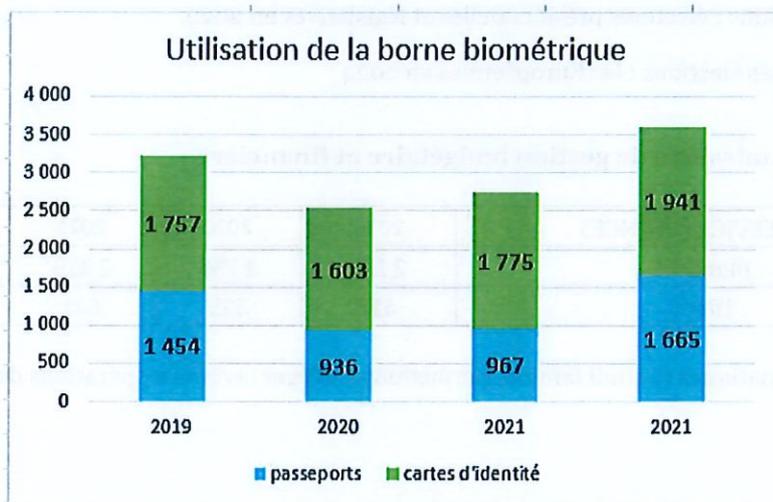
Pour ces accueils périscolaires, la Commune bénéficie d'un apport substantiel de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône (plus de 160 000 €)

### Evolution des missions de l'accueil de la mairie

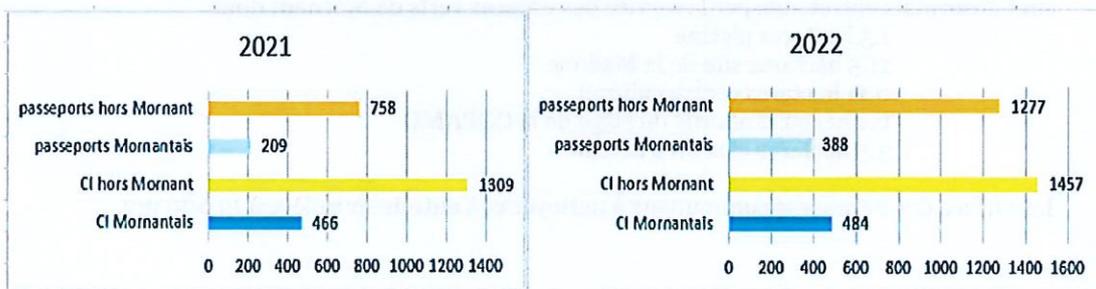
Les missions du service d'accueil/état civil sont multiples et particulièrement polyvalentes.

L'activité état civil, notamment concernant les titres d'identité, absorbe de plus en plus d'heures humaines. Cette année, l'accueil a dû gérer le mécontentement des usagers face aux délais d'obtention de ces titres.

UTILISATION DE LA BORNE BIOMETRIQUE	2019	2020	2021	2022
pour les passeports	1 454	936	967	1 665
pour les cartes d'identité	1 757	1 603	1 775	1 941



+ 698 demandes de passeports et + 166 demandes de cartes d'identité => soit + 31,5% d'activité



NB : L'Etat ne verse que 14 630 € par an pour cette décentralisation. Il faut compter 20 à 25 mn de temps humain par dossier.

Bonne nouvelle : l'article 201 de la loi de finances 2023 indique une enveloppe exceptionnelle de 10 millions d'Euros pour dédommager les communes qui ont été fortement impactées par l'augmentation d'activité de la borne biométrique (sans connaître encore précisément les critères d'attribution). Une majoration de la dotation serait aussi attribuée si la prise de rendez-vous peut se faire en ligne interopérable avec la station.

Une demande de financement complémentaire sera donc sollicitée.

- Le service accueil/état civil gère, en plus de l'accueil physique et téléphonique.

- L'état civil : 515 demandes d'actes, 26 livrets de famille, 52 avis de naissance, 30 reconnaissances de paternité, 2 changements de prénom, 17 mariages, 116 mentions en marge, 103 recensements militaires, 22 PACS (en charge des mairies depuis le 1er novembre 2017)
- Le cimetière 113 fermetures de cercueil, 46 autorisations d'inhumer, 36 autorisations de crémation, 73 transcriptions de décès, 58 autorisations de travaux
- A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, l'accueil a en charge l'instruction des dossiers de demandes de changement de nom.
- Les élections : élections présidentielles et législatives en 2022.

Prochaines élections : les Européennes en 2024

### Evolution des missions de gestion budgétaire et financière

ACTIVITES DU SERVICE FINANCES	2019	2020	2021	2022
mandats	2 165	1 734	2 119	2 126
titres	617	525	641	589

Des outils informatiques (portail famille) permettent d'alléger certaines opérations de comptabilité

### Evolution des missions du service technique

20 hectares communaux sont entretenus par le service des espaces verts

Avec la mise en place d'un « service commun », 16.7 hectares d'espaces publics intercommunaux sont désormais entretenus par le service des espaces verts de Mornant dont

- 1.5 hectares piscine
- 11.5 hectares site de la Madone
- 0.11 hectares centre culturel
- 0.1 hectares abords du siège de la COPAMO
- 3.5 hectares clos Fourneau

La surface des bâtiments communaux à nettoyer et à entretenir s'élève à 13 600 m<sup>2</sup>.

### Evolution des missions du service « vie associative »

La commune compte près de 130 associations, auxquelles elle apporte de l'aide financière et de l'aide logistique.

En 2022, 11 associations ont reçu une subvention annuelle de fonctionnement et 13 subventions exceptionnelles ont été versées pour accompagner un évènement ou une activité spécifique.

L'aide logistique comprend l'ensemble des locaux municipaux mis à disposition aux associations pour la pratique de leurs activités ou salles de réunion mais aussi le prêt de matériel.

Soit 16 bâtiments municipaux, salles associatives, bureaux, équipements sportifs fréquentés par plus d'une trentaine d'association pour 440 heures hebdomadaires.

Le personnel des directions dynamique locale et technique vient régulièrement en soutien aux associations pour leur bon fonctionnement et l'organisation de leurs diverses manifestations.

**Les aides réalisées par le CCAS grâce au versement de la subvention communale :**

- 8 secours d'urgence
- 15 aides financières
- 63 aides pour acquisition d'un vélo électrique
- 7 aides pour le permis de conduire
- 124 passeports junior
- 5 médiations familiales
- 6 aides pour des classes découvertes
- 8 passeports compétition
- Actions Ukraine

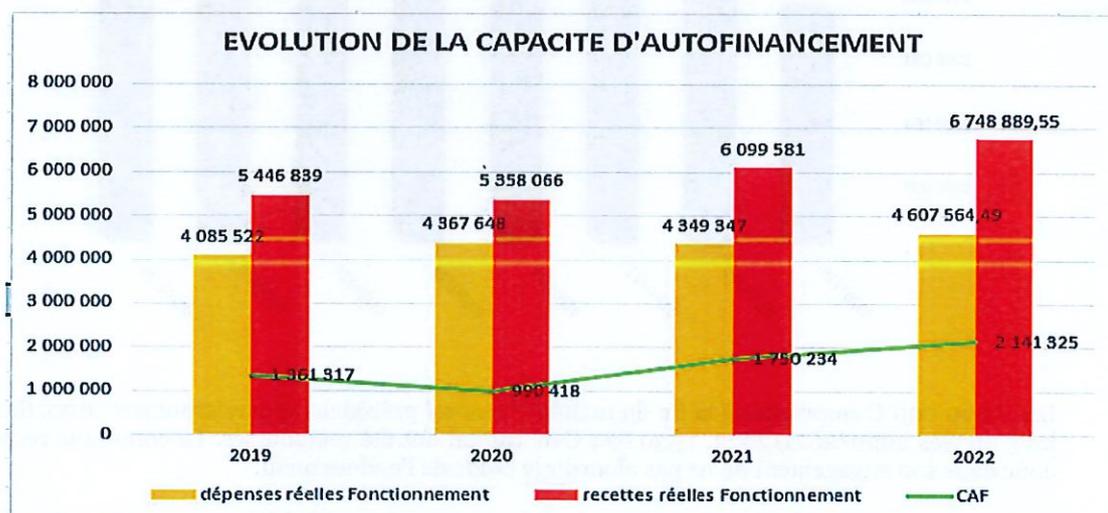
Et la liste de ces exemples n'est pas exhaustive ...

### 3 – ANALYSE FINANCIERE DE LA COMMUNE

Préambule : le présent rapport d'orientation budgétaire est établi en fonction des éléments connus à la date du 5 janvier 2023.

Certains chiffres sont donc susceptibles de modifications d'ici au vote du compte administratif 2022 et du budget primitif 2023. Au jour de l'envoi du document la clôture des comptes 2022 n'est pas encore terminée avec la trésorerie.

A. Les équilibres financiers du budget principal :



La capacité d'autofinancement constatée en 2022 dépassera 2 000 000 €. Un tel résultat n'avait jamais été atteint jusqu'à présent.

B. L'endettement

### Structure de la dette

La Commune de Mornant dispose de 17 emprunts répartis comme suit :

- 13 à taux fixe,
- 4 à taux variable.

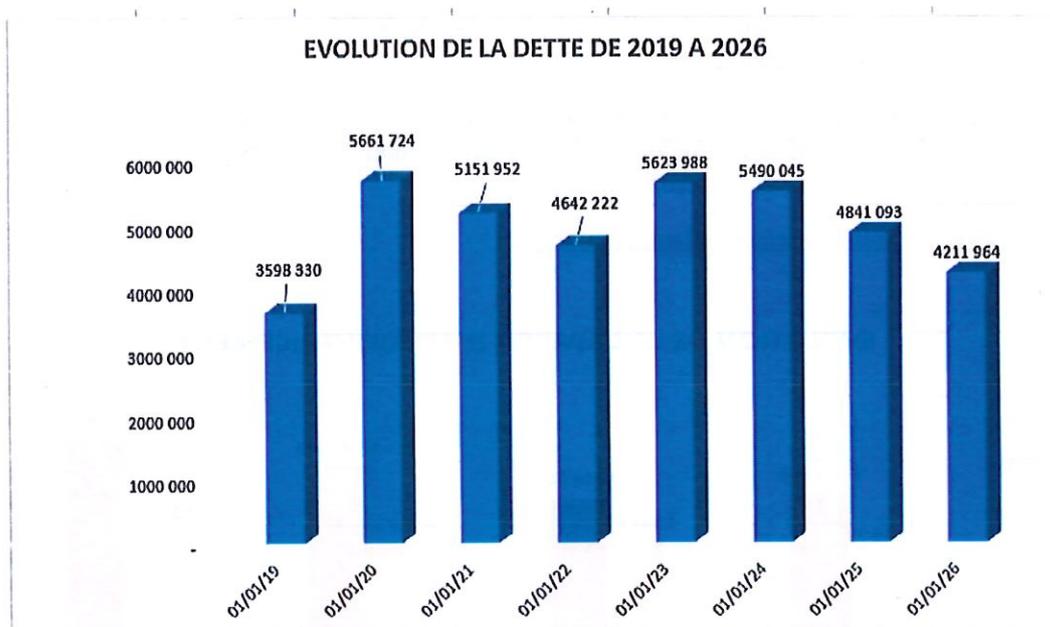
Mornant n'a aucun emprunt à risque. L'ensemble des emprunts est classifié A selon la grille GISSLER.

Compte-tenu de l'ampleur des projets à financer sur la période 2022/2024, et avant la flambée des taux d'intérêts, la commune a signé deux emprunts en 2022 :

- Un emprunt de 500 000 € au taux fixe de 1,69% auprès de la Banque Populaire, dont l'amortissement ne commencera que le 7 janvier 2023,
- Un emprunt de 1 500 000 € au taux variable : livret A + 0,25% - auprès de la caisse d'épargne, dont l'amortissement a débuté en décembre 2022.

L'encours de dette s'établit au 31 décembre 2022 à 5 623 988 €.

### Evolution de l'encours de la dette



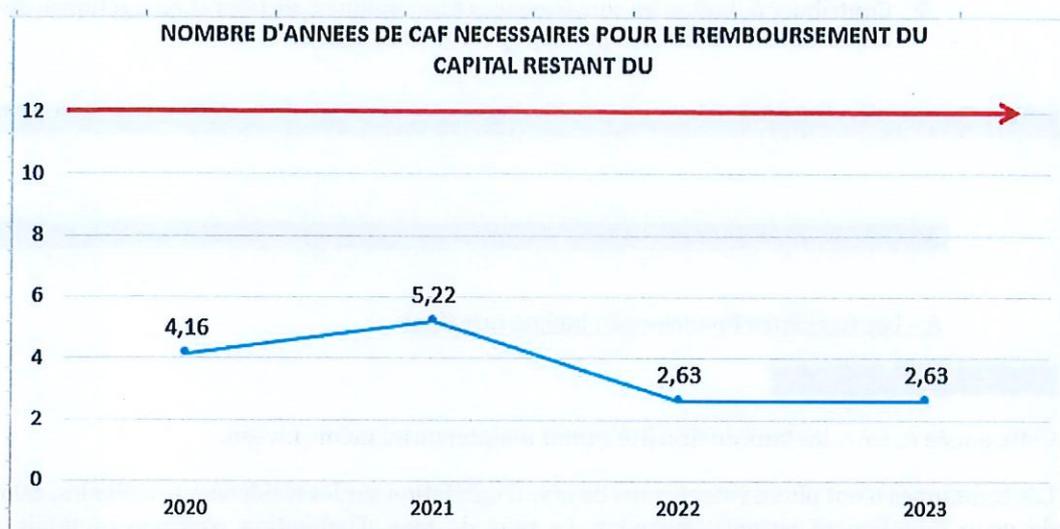
Les 2 000 000 € empruntés à la fin du mandat électoral précédent apparaissent sur 2020. Sur les 3 années 2020/2021/2022, 1 530 674 € de capital ont été remboursés. La commune reste donc dans son engagement de ne pas alourdir le poids de l'endettement.

L'endettement au 1<sup>er</sup> janvier 2023 représente 877 € par habitant (pour 931 € par habitant au 1<sup>er</sup> janvier 2020).

Le ratio de la strate qui indique la moyenne de l'endettement/habitant pour les communes de 5 000 à 10 000 habitants (796 €) indique que Mornant peut encore se permettre d'emprunter pour investir, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes.

A noter qu'un emprunt a pris fin en 2022.

La commune garde une forte marge de manœuvre vis-à-vis des banques car le nombre d'années de CAF pour le remboursement de la dette reste très bas.



Si en 2023, un emprunt était inscrit, ce ne serait que pour l'équilibre du budget en attendant de pouvoir inscrire les subventions que nous avons sollicitées et que nous inscrirons, au fur et à mesure qu'elles seront notifiées.

## 4 – LES ORIENTATIONS FINANCIERES DE LA COMMUNE

Dès la première année du mandat, il a été établi les objectifs financiers qui serviront de fil rouge dans l'élaboration des orientations budgétaires des 6 années.

- ❖ Ne pas augmenter les taux d'imposition,
- ❖ Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant une qualité de service public comparable voire supérieure pour répondre aux attentes de la population (charges à caractère général, charges de personnel)
- ❖ Maintenir un niveau d'investissement suffisant pour assurer la bonne conservation du patrimoine communal,
- ❖ Réaliser les projets d'envergure annoncés au plan de mandat en établissant un programme pluriannuel d'investissement,
- ❖ Maîtriser la masse salariale et moderniser les outils de travail opérationnels,
- ❖ Mutualiser des procédures et des services avec la COPAMO ou avec d'autres communes.

L'apparition de la crise économique a remplacé la crise Covid. Le soutien de la commune restera donc actif

- ❖ Anticiper et garder une bonne agilité pour assumer en toutes circonstances les conséquences des crises actuelles (économique, sociale, énergétique). Elles

concernent le fonctionnement interne de la mairie ou les actions nécessaires à l'aide, la protection et la solidarité envers la population la plus vulnérable.

- ❖ Contribuer à limiter les conséquences économiques, sociales et énergétiques des crises actuelles endurées par la population Mornantaise.

## 1<sup>ère</sup> PARTIE - FONCTIONNEMENT

### I- LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

#### A - Les équilibres financiers du budget principal

##### Les taux d'imposition

Cette année encore, les taux de fiscalité seront maintenus au même niveau.

Les communes n'ont plus à voter le taux de taxe d'habitation sur les résidences principales, celui de 2019 s'appliquent automatiquement. Le taux de taxe d'habitation continue toutefois à s'appliquer pour les logements vacants et les résidences secondaires.

Par ailleurs, le taux de référence communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) relatif à l'année 2021 est égal à la somme des taux communaux et départemental appliqués en 2020 sur le territoire de la commune. »

	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020	Proposition pour 2023
Taxe d'habitation	18,11 %	18,11 %	18,11 %	18,11 %	18.11 %
Taxe foncière (bâti)	20,34 %	20,34 %	20,34 %	20,34 %	20.34+11.3%=31.64%
Taxe foncière (non bâti)	67,62 %	67,62 %	67,62 %	67,62 %	67.62 %

##### La fiscalité directe

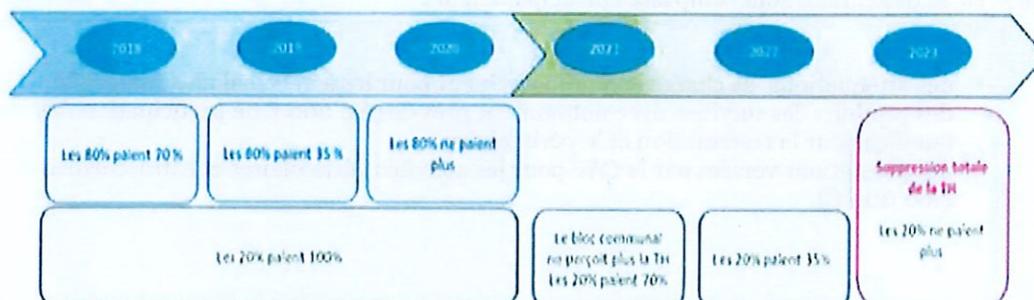
L'évaluation du produit 2023 n'est pas connue à ce jour.

Compte-tenu du mécanisme de revalorisation automatique basé sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée, cette recette augmente régulièrement. **La loi de finances 2023 annonce une revalorisation des bases de 7,1%.**

**Un montant de 3 820 000 € sera inscrit pour 2023**

2020	2021	2022
3 081 196,00	3 180 650,00	3 563 255,00

Au sujet de la taxe d'habitation, l'Etat compense à l'euro près le dégrèvement de la taxe d'habitation dont a déjà bénéficié une partie de la population et qui va se poursuivre jusqu'en 2023.



### **La fiscalité indirecte**

Les principales recettes de fiscalité indirecte proviennent de la Taxe additionnelle sur les droits de mutation :

2020	2021	2022
266 422,50	474 925,79	450 663,00

Environ 350 000 € devraient être inscrits au budget 2023

### **La fiscalité reversée par la Communauté de communes**

Le montant de l'attribution de compensation, fixé à 36 648 €, reste inchangé.

### **Les dotations de l'Etat**

Si l'on considère le détail des dotations, on voit que la dotation forfaitaire augmente régulièrement et que Mornant bénéficie désormais d'une dotation de solidarité rurale substantielle.

	2020	2021	2022
Dotation forfaitaire	491 447,00	494 054,00	503 233,00
Dotation Solidarité Rurale	404 151,00	425 202,00	449 676,00
Dotation Nationale de Péréquation	160 284,00	156 316,00	155 925,00
<b>total</b>	<b>1 055 882,00</b>	<b>1 075 572,00</b>	<b>1 108 834,00</b>

L'augmentation de la population prise en compte dans le calcul des dotations reste favorable à Mornant.

Toutefois, les sommes inscrites au budget 2023 seront, par prudence, laissées au niveau de 2022.

### ***Les autres recettes réelles de fonctionnement***

Les autres recettes réelles de fonctionnement ne représentent qu'une faible part des ressources de la collectivité. Elles sont composées principalement :

- des atténuations de charges : remboursement pour les arrêts maladie, maternité,
- des produits des services avec notamment près de 580 000 € de participation des familles pour la restauration et le périscolaire
- des prestations versées par la CAF pour les activités périscolaires et extrascolaires (160 000 €).

## **II- LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT**

### ***Les charges à caractère général***

Après la pandémie, c'est la détérioration de la conjoncture sociale et économique qui a des conséquences sur le budget de fonctionnement de la commune.

Les charges à caractère générale doivent être inscrites en tenant compte notamment de l'augmentation des énergies et des coûts alimentaires, tout en restant raisonnables sur le reste des dépenses.

Le chapitre 011 est évalué à environ 1 635 000 € pour 2023, soit +1% par rapport au BP+DM 2022.

### ***Les atténuations de produits***

Mornant abonde au Fonds de Péréquation des Intercommunalités et Communes (FPIC) depuis 2017.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

La péréquation est un objectif constitutionnel depuis la révision de mars 2003 : « La loi prévoit des dispositifs de péréquation destinés à favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales ». Sa finalité est de réduire les disparités de ressources entre collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles doivent faire face.

2020	2021	2022
26 438,00	28 681,00	33 549,00

**33 600 € seront inscrits au budget 2023.**

### ***Les charges de personnel***

De 2018 à 2022, les charges de personnel ont augmenté avec la mise en place du nouveau régime indemnitaire et le renfort en personnel sur les services.

Le chantier de réflexion avec la COPAMO et les communes voisines reste actif pour la mutualisation de services ou l'externalisation de missions, en veillant toutefois à ne pas alourdir les coûts globaux pour la commune.

La réorganisation des services de la COPAMO prévoit une mutualisation des compétences et des services entre les communes et la COPAMO avec la création d'un Service Ressources.

Actuellement, l'effectif des agents municipaux est de 56 titulaires + 35 non titulaires qui représentent 36 ETP pour les titulaires et 15 ETP pour les non titulaires.

L'agent en charge du CCAS émerge sur les effectifs de la commune mais son salaire + charges sont remboursés par le CCAS.

La répartition par catégorie en nombre d'agents est de :

- 2 catégorie A
  - 7 catégorie B
  - 82 catégorie C
- soit 33 hommes et 58 femmes

Pyramide des âges :

de 20 à 29 ans :	16
de 30 à 49 ans :	33
de plus de 50 ans :	42

Chaque mois, le service « ressources humaines » traite près de 130 feuilles de paye (agents, élus, professeurs des écoles pour études surveillées)

salaires + charges	2 356 549,71	2 320 980,00	2 579 047,23
assurance du personnel	84 059,35	45 412,81	48 132,96
CNAS	17 313,34	17 878,68	17 454,67
médecine du travail	5 623,96	6 168,41	5 906,14
<b>total</b>	<b>2 465 566,36</b>	<b>2 390 439,90</b>	<b>2 650 541,00</b>

La masse salariale augmente naturellement du fait du GVT (glissement vieillesse technicité) qui correspond à l'évolution de la carrière des agents.

Pour ce qui concerne 2022, le poste de Directeur des services techniques et chargé d'urbanisme ont été recrutés. En 2023, il est prévu une création de poste à l'accueil de la collectivité pour répondre à un nouveau projet de ce service auprès des administrés de même qu'un 0,5 ETP à la médiathèque à la date de son ouverture. Ce dernier poste est financé par la DRAC Auvergne Rhône Alpes pour 50%.

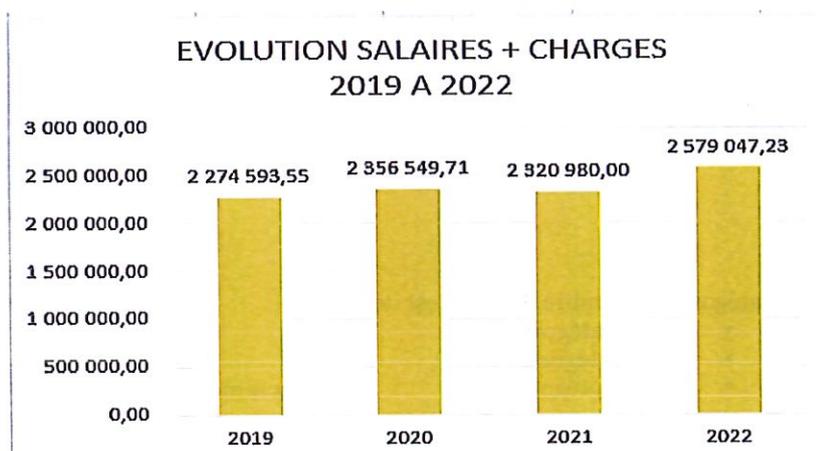
Le régime indemnitaire (RIFSEP = Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et de l'Engagement Professionnel), a été augmenté ces dernières années pour atteindre l'équivalent d'un 13ème mois.

En 2022, un travail mené conjointement avec les membres du Comité technique ont permis de reprendre les critères d'attribution de l'IFSE et du CIA (éléments composant le RIFSEP) aux agents qui en bénéficient :

- L'ensemble des postes ont fait l'objet d'une cotation et les IFSE ont été revus en corrélation avec ces nouvelles cotations et la réorganisation des services mise en place au 1<sup>er</sup> septembre 2022.
- Un nouveau dossier d'évaluation annuelle a été proposé pour définir le CIA de chaque agent.

De plus, la commune prévoit en 2023 la mise en place d'astreintes techniques.

Enfin un travail porté avec le comité social territorial est prévu sur la participation de la commune à la mutuelle santé des agents.



Aux salaires + charges, il faut ajouter l'assurance qui permet de se faire rembourser les congés maladies et maternité, la cotisation au CNAS et la médecine du travail (71 493 € € en 2022)

Rappel : la valeur du point d'indice, base de la rémunération des fonctionnaires, a augmenté de 3,5 % au 1er juillet 2022.

**2 850 000 € seront inscrits au budget primitif 2023.**

### **Les subventions**

Le dynamisme des associations a un rôle essentiel sur la commune et participe à la vigueur de la vie mornantaise.

La commune ne peut pas moins faire que de soutenir activement les associations en ces temps difficiles. (Inscription de 80 000 € en 2023)

La subvention de fonctionnement du CCAS restera fixée à 75 000 €. Le CCAS est autonome depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette subvention lui permet de faire face aux dépenses de son personnel, aux aides sociales ainsi qu'aux actions de prévention santé/handicap, de solidarité et de politique en faveur des seniors.

### **L'annuité de la dette**

	annuité	capital	intérêts
2022	590 579,36	509 006,00	81 573,36
2023	787 942,15	633 942,15	154 000,00
2024	746 847,83	648 952,79	97 895,04
2025	712 879,26	629 128,53	83 750,73
2026	663 985,16	594 669,19	69 315,97

Les 3 emprunts à taux indexé sur l'EURIBOR qui n'ont pas généré d'intérêts depuis plusieurs années, coûtent 3,69% d'intérêts depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2022. Quant aux intérêts de l'emprunt pris récemment sur la base du livret A, ils vont subir aussi une augmentation de 1%, tout en restant, malgré tout, en dessous d'un taux fixe actuel.

Les chiffres des intérêts pour 2024, 2025 et 2026 sont incertains. Ils dépendront de l'évolution de la conjoncture.

## **2<sup>ème</sup> PARTIE – INVESTISSEMENT**

### **I- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Les principales recettes d'investissement de 2023 sont :

- Le résultat positif d'investissement généré en 2022 pour un montant d'environ 830 000 €
- La part du résultat de fonctionnement (environ 1 700 000 €) reversé en investissement
- Le FCTVA correspondant au reversement de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année 2020 s'élève environ 186 000 €.
- La Taxe d'aménagement estimée au moins à 180 000 €.
- Les amortissements pour 475 976,91 €
- Des subventions notifiées pour 489 216,46 €

A noter que par mesure de prudence, seules les subventions notifiées seront inscrites au budget primitif, mais la commune obtiendra très certainement d'autres subventions sur ces projets inscrits en 2023 (Département, Région Auvergne Rhône Alpes, Etat, Copamo, Agence de l'eau ...)

Un emprunt d'équilibre sera inscrit au budget primitif 2023 qui ne sera pas réalisé, parce qu'annulé par l'obtention de subventions.

### **II- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

#### **Financement des projets**

Les investissements 2023 intégreront à la fois le report des dépenses engagées en 2022 mais non encore facturées, l'enclenchement des nouveaux projets et les travaux ou achats de matériels récurrents.

Les reports sur 2023 s'élèveront à 563 599,96 € (notamment pour) :

- ❖ Paiement d'études
- ❖ Fin de paiement de travaux de voiries
- ❖ Fin de paiement des installations de vidéoprotection
- ❖ Paiement des subventions de façades et d'amélioration de l'habitat
- ❖ La maîtrise d'œuvre et pour la modernisation de la téléphonie
- ❖ Les travaux d'aménagement de la route de Givors en mode doux
- ❖ Des travaux de transition énergétique commandés au Syder
- ❖ Des travaux d'implantation de silos d'OMR
- ❖ Des travaux de rénovation du lavoir du local des Petits Terreaux
- ❖ La continuité des révisions du PLU
- ❖ La maîtrise d'œuvre, contrôleur technique et SPS pour la rénovation des sanitaires de l'école maternelle
- ❖ De divers matériels et mobiliers

La Commune poursuit ses projets structurants en prévoyant de nouveaux crédits :

- La fin de première tranche d'aménagement de l'avenue de Verdun (avec la COPAMO)
- Des travaux de voirie et déplacements doux

- La végétalisation de la cour de l'école élémentaire avec préau
- Des études préalables à des rénovations énergétiques
- La rénovation des sanitaires de l'école maternelle
- La vérification de la charpente du bâtiment de La Poste, laquelle sera suivie des travaux de remise à niveau, si nécessaire, et de la réfection de la toiture en ardoises

et maintient aussi à niveau ses bâtiments, installations et outils de travail :

- Travaux d'entretien du patrimoine
- Acquisition de mobilier urbain, signalétique
- Complément de vidéoprotection et contrôle des accès des bâtiments communaux
- Achat d'outils de travail pour le personnel communal.
- Maintien à niveau des outils informatiques

#### **Remboursement du capital des emprunts**

Le montant du remboursement du capital des emprunts s'élèvera à 633 942 €.

## **5 – LES GRANDS PROJETS DU PLAN DE MANDAT 2020/2026**

<b>INITULE DU PROJET</b>	<b>prévisionnel dépenses</b>
<b>agrandissement et rénovation restauration scolaire</b>	<b>2 900 000</b>
<b>construction dojo et salles de danse</b>	<b>2 000 000</b>
<b>clos St Charles et médiathèque</b>	<b>2 800 000</b>
<b>requalification avenue de Verdun</b>	<b>2 300 000</b>
<b>rénovation de l'église</b>	<b>1 500 000</b>
<b>végétalisation cour d'école</b>	<b>616 400</b>
<b>voiries et réseaux</b>	<b>1 300 000</b>
<b>sauvegarde patrimoine bâti et rénovation énergétique</b>	<b>1 500 000</b>
<b>restriction énergétique de l'éclairage public</b>	<b>1 000 000</b>
<b>petits équipements sports et loisirs de proximité</b>	<b>1 500 000</b>
	<b>17 416 400</b>

#### **RAPPEL :**

- ❖ La maîtrise d'œuvre et les travaux d'aménagement de la médiathèque
- ❖ La maîtrise d'œuvre et études préalables à l'agrandissement de la restauration scolaire
- ❖ La maîtrise d'œuvre et études préalables aux travaux de végétalisation de la cour d'école
- ❖ L'étude de faisabilité d'un dojo et salles de danse

❖ Les travaux de l'avenue de Verdun (1<sup>ère</sup> tranche) sont gérés par AP/CP.

Il est possible que la délibération prise le 19 décembre 2022 soit réajuster lors du calcul définitif des dépenses d'investissement pour 2023

Une nouvelle AP/CP sera créée au BP pour les travaux de rénovation de l'église avec 200 000 € de premiers crédits pour 2023.

## 6 – DES RECHERCHES ACTIVES DE SUBVENTIONS

Les collectivités locales portent une responsabilité importante pour que l'économie se redresse rapidement. Elles doivent notamment être un vrai soutien aux entreprises par le biais de leurs investissements.

Mornant est inscrit dans le projet de contractualisation avec l'Etat au travers du CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) piloté par la Copamo.

En 2022, Mornant a perçu les subventions suivantes :

DEPARTEMENT...	amendes de police 2021 pour réaménagement chemin du stade	20 000,00 €
DEPARTEMENT...	subvention végétalisation cour école	51 000,00 €
DEPARTEMENT...	subvention aménagement aire jeux inclusive	10 000,00 €
PREFECTURE ...	FIPD 2022 "déport d'images du lieu de visionnage vers les FSI (gendarmerie)"	8 184,00 €
REGION RHON...	subvention bibliothèque DGD	98 140,00 €
COPAMO	fonds de concours a vmorn voirie 2021-2022	25 000,00 €
PREFECTURE ...	dotation Place des arbres	46 970,00 €
DEPARTEMENT...	subvention terrain synthétique	100 000,00 €
FFF	subvention	24 000,00 €
		383 294,00 €

et a reçu les notifications pour les subventions suivantes :

PREFECTURE SUBV	Subvention DSIL 2020 Mode doux	27 500,00 €
PREFECTURE SUBV	subvention rénovation thermique gymnase	17 400,00 €
REGION RHONE AL	subvention vidéoprotection	3 000,00 €
préfecture de l	subvention desserte forestière	23 327,46 €
PREFECTURE SUBV	subvention DETR 2022 végétalisation cour "école Le...	122 500,00 €
PREFECTURE SUBV	subvention DETR 2022 rénovation sanitaires école ...	59 500,00 €
PREFECTURE SUBV	FIPD 2022 "extension système vidéosurveillance"	12 677,00 €
REGION RHONE AL	subvention aménagement aire de jeux adaptée et ac...	15 000,00 €
PREFECTURE SUBV	subvention DETR 2020 Ancien IMPRO	190 000,00 €
BANQUE DES TERR	subvention AMO Etude Foncière Sud Paviers	18 312,00 €
	Total de la sélection	489 216,46 €

En 2023, la Commune fera voter, au fil des conseils municipaux, les demandes de subventions qu'elle pourra présenter notamment :

- à l'Etat (DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local et DETR : dotation d'équipement aux territoires ruraux)
- à l'Agence de l'eau
- à la Région Auvergne Rhône Alpes
- au Département du Rhône
- à la COPAMO

## **EN CONCLUSION**

**Mornant devra, en 2023, faire face aux turbulences de la conjoncture socio-économique, avec l'avantage d'être sortie de l'année 2022 dans une situation financière qui reste largement positive.**

**Le budget de fonctionnement 2023 sera donc toujours un budget très contrôlé, incluant des possibilités d'aides et des dépenses exceptionnelles.**

**Malgré l'incertitude sur la variation des coûts (énergie, matières premières) et les approvisionnements, l'équipe municipale progresse dans la réalisation ou la mise en études des projets structurants prévus dans le plan de mandat.**

**Une procédure de performance énergétique des bâtiments les plus consommateurs de gaz et d'électricité sera enclenchée**

**Le Syder est d'ores et déjà sollicité pour un passage en led de tout l'éclairage public et modernisation des installations (2023/2025)**